

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES
OPERATIONS ELECTORALES
1/ RECEVABILITE DES CANDIDATURES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FFVOILE –
AG 27 MARS 2021
2/ MODALITES DE TOURNAGE DES PRISES DE PAROLE VIDEO DES CANDIDATS A
L'ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mercredi 17 février 2021

1/ RECEVABILITE DES CANDIDATURES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FFVOILE –
AG 27 MARS 2021

Les candidatures ont été reçues dans les délais impartis (avant le 11 février 2021, soit une date limite d'envoi le 10 février 2021 minuit, cachet de la poste faisant foi), en recommandée avec AR et répondent en tous points à l'appel à candidature lancé par la FFVoile.

Les candidatures :

- Au titre des **associations affiliées** :
 - Liste de Jean-Luc DENECHAU
 - Liste de Nicolas HENARD

- Au titre des **établissements** :
 - Candidature de Laurent BOURRIQUEL

- Au titre des **membres associés** :
 - Candidatures de Jean-Pierre BLACHE et Jean ROBILARD (pour les classes),
 - Candidature de Yves LYON CAEN (autre que classe).

Avis sur la recevabilité,

Liste de Jean-Luc DENECHAU :

RECEVABLE

Liste de Nicolas HENARD :

RECEVABLE, sous réserve de produire, sous huit jours, un extrait de casier judiciaire n° 3 (à jour), pour Ed RUSSO ne comportant aucune mention rendant la candidature irrecevable

Candidature de Laurent BOURRIQUEL :

RECEVABLE

Candidature de Jean-Pierre BLACHE :

RECEVABLE

Candidature de Jean ROBILLARD :

RECEVABLE

Candidature de Yves LYON CAEN :

RECEVABLE sous réserve de fournir le parrainage d'un membre associé autre que classe sous huit jours.

2/ VALIDATION DES MODALITES DE TOURNAGE DES PRISES DE PAROLE VIDEO DES CANDIDATS A L'ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales valide les modalités de tournage des prises de parole Vidéo des candidats à l'élection du Conseil d'Administration de la FFVoile (Document annexé au présent Procès-Verbal)

Antoine SAVIGNAT

Scrutateur général de l'assemblée générale



Prune ROCIPON

Présidente de la commission de surveillance des opérations électorales



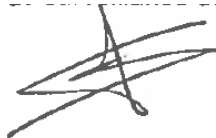
Denis CLERIN

Membre de la commission de surveillance des opérations électorales



Jean MALASSIS SERIS

Membre de la commission de surveillance des opérations électorales



Claude THOUROT

Membre de la commission de surveillance des opérations électorales



Fait à Paris le 17 février 2021

Dispositif Tournage Candidatures Elections AG FFVoile 27 mars 2021

1/ Candidats tête de liste (Associations Locales)

L'objectif est de réaliser une vidéo de 5 minutes pour présenter son projet de politique générale pour la FFVoile pour la mandature 2021 – 2024.

Dispositif 1 :

Dates : 3 ou 4 mars sur rendez-vous

Durée : 1 heure

Où : Siège de la FFVoile, 17 rue Henri Bocquillon dans un espace identique (notamment pour des aspects de luminosité et décor) pour l'ensemble des candidats de ce collège.

Qui: Olivier CLERMONT, Titouan TIBERGHEIN + prestataire vidéo. Le candidat peut être accompagné d'une seule personne de son choix.

Principes :

La durée du tournage est fixée à 1h00 maximum au moment du déclenchement du premier enregistrement,

Pendant cette période le candidat peut faire autant de prises qu'il le souhaite,

Il sera filmé par une caméra fixe avec un seul angle « face caméra »,

Il n'y aura pas de montages, les 5 minutes sont filmées sans interruption,

Le candidat part à la fin du tournage avec ses différentes prises de vue,

Le candidat doit faire un retour sur la version qu'il souhaite retenir avant le lundi 8 mars, avant 12h,

Si le candidat ne donne pas de retour avant le jour et l'heure limites, la CSOE effectue le choix à la place du candidat,

Les vidéos seront publiées le 12 mars sur le site internet de la FFVoile et diffusées le jour de l'AG.

Dispositif 2 (Si les déplacements ne sont pas possibles en raison de mesures gouvernementales) :

Dates : 3 ou 4 mars sur rendez-vous

Durée : 1 heure

Où : Via une application de visio-conférence

Qui : Olivier CLERMONT, Titouan TIBERGHEIN

Principes :

La durée du tournage est fixée à 1h00 maximum au moment du déclenchement du premier enregistrement,

Pendant cette période le candidat peut faire autant de prises qu'il le souhaite,

Il sera filmé via l'application de visio-conférence. Il sera utilisé en fond le visuel mis en place par la FFVoile.

Le candidat devra impérativement s'assurer qu'il est dans une pièce calme avec une connexion haut débit, au risque dans le cas contraire de ne pas disposer de vidéo sur constatation de la Commission de surveillance des opérations électorales (CSOE).

Il n'y aura pas de montages, les 5 minutes sont filmées sans interruption,

Le candidat recevra par mail avant le 05 mars 12 Heures ses différentes prises de vue,

Le candidat doit faire un retour sur la version qu'il souhaite retenir avant le lundi 8 mars, avant 12h,

Si le candidat ne donne pas de retour avant le jour et l'heure limites, la CSOE effectue le choix à la place du candidat,
Les vidéos seront publiées le 12 mars sur le site internet de la FFVoile et diffusées le jour de l'AG.

Quel que soit le dispositif retenu (1 ou 2), il est impératif que les candidats se voient appliquer le même dispositif pour des raisons d'équité.

2/ Candidats individuels :

L'objectif est de réaliser pour les candidats qui le souhaitent, une vidéo de 1 minute pour présenter sa candidature au CA de la FFVoile pour la mandature 2021 – 2024 au titre du collège d'appartenance.

Dates : 3 ou 4 mars sur rendez-vous

Durée : 12 minutes

Où : Via une application de visio-conférence

Qui: Olivier CLERMONT, Titouan TIBERGHEIN

Principes :

La durée du tournage est fixée à 12 minutes maximum au moment du déclenchement du premier enregistrement,

Pendant cette période le candidat peut faire autant de prises qu'il le souhaite,

Il sera filmé via l'application de visio-conférence. Il sera utilisé en fond le visuel mis en place par la FFVoile.

Le candidat devra impérativement s'assurer qu'il est dans une pièce calme avec une connexion haut débit, au risque dans le cas contraire de ne pas disposer de vidéo sur constatation de la Commission de surveillance des opérations électorales (CSOE).

Il n'y aura pas de montages, la minute sera filmée sans interruption,

Le candidat recevra par mail avant le 05 mars 12 heures ses différentes prises de vue,

Le candidat doit faire un retour sur la version qu'il souhaite retenir avant le lundi 8 mars, avant 12h,

Si le candidat ne donne pas de retour avant le jour et l'heure limites, la CSOE effectue le choix à la place du candidat,

Les vidéos seront publiées le 12 mars sur le site internet de la FFVoile.

3/ Remarques Générales

La CSOE précise que faire appel à un prestataire pris en charge par la FFVoile pour assurer les tournages vidéos des têtes de liste, doit être assimilé à l'enregistrement par les opérationnels de la FFVoile avec les moyens techniques de la FFVoile.

La CSOE précise qu'un membre de la CSOE sera présent les 3 et 4 mars lors des tournages vidéos sauf si les mesures gouvernementales le rendent impossible.